

Aux éleveurs en lutte contre le puçage électronique des brebis et des chèvres et à leurs complices

Le 17 décembre dernier, la Confédération Paysanne a organisé des actions publiques simultanées contre l'industrialisation de l'agriculture et « l'obligation » d'identification électronique des brebis. Cette journée de mobilisation « nationale » s'est articulée autour de deux actions principales à l'usine de boucles électroniques de Vitré en Bretagne, co-organisé avec le collectif breton « Faut pas pousser », et à l'administration agricole de Privas en Ardèche, ainsi que d'une manifestation moins importante à Cahors dans le Lot.

« Après des années de lutte sur le terrain, la mobilisation a enfin payé ! ». Le cri de victoire, à peine nuancé, de ce syndicat est malhonnête. La communication sur l'Internet et dans les médias suite à cette journée de mobilisation sème la confusion sur la situation exacte de cette lutte en cours et sur ses motifs. Même si elle est menée par des gens déterminés, cette opposition au puçage reste néanmoins trop fragile pour la laisser se faire malmener par les agissements de la Confédération Paysanne.

1- Rapide historique :

Entre 2005 et 2010, la lutte était menée par des éleveurs non-syndiqués, des éleveurs de la CNT-FTTE, ainsi que des gens extérieurs à l'agriculture mais engagés dans des luttes politiques semblables. Nous faisons partie de ces gens.

A partir de 2010, parmi les collectifs d'éleveurs qui s'étaient opposés à la vaccination obligatoire des bêtes contre la fièvre catarrhale ovine, certains tentent un rapprochement avec la lutte contre le puçage électronique. Cette heureuse initiative gonfle les rangs des opposants. Des collectifs contre le puçage se constituent dans plusieurs régions. Des rencontres inter-collectifs s'organisent. S'il n'y a jamais eu dans ces discussions, une seule voix, une seule vision des choses, il semblait y avoir toutefois une connivence sur la question des contrôles, des nouvelles technologies, de l'administration, et de la liberté. A plusieurs endroits, des contrôleurs ont été reçu collectivement histoire de modifier autant que possible le rapport de force et du moins de révéler le véritable caractère humiliant de cette situation. Si plusieurs administrations ont été occupées (Manosque, Albi, Foix, Rennes, Cachan), ce n'était jamais pour tenter de négocier quoi que ce soit (on n'en a jamais eu les moyens et on n'a jamais voulu les avoir). Mais c'était tout simplement pour les empêcher autant que possible de travailler, et manifester publiquement notre hostilité au puçage électronique des animaux.

2- la Confusion Paysanne :

Depuis le début, nous nous attaquons à la fois au puçage électronique des bêtes et à la traçabilité. En effet, les puces RFID aux oreilles des brebis n'ont pas d'autres justifications que la traçabilité. Mais la traçabilité de quoi ?

La traçabilité est un système de contrôle du travail des humains et de gestion des flux de marchandises conçu par les grandes entreprises capitalistes du début du XX^{ème} siècle. Depuis

longtemps, cette logique bureaucratique déborde de l'industrie pour s'étendre à toutes les activités humaines dont l'élevage.

La traçabilité du travail des éleveurs a commencé au milieu des années 60 avec les premières intégrations industrielles, les premiers labels, les premières A.O.C.. Elle s'est étendue au travail de tous les éleveurs dans les années 90 par les déclarations de la PAC notamment (déclaration de surface, déclarations des effectifs des animaux, photos aériennes des parcelles, cahier des charges environnementaux, etc.). Répondre aux exigences de la traçabilité impose de se conformer à des *process* de travail modélisables qui n'ont plus rien à envier au travail d'usine. Nous ne devrions qu'être de simples émetteurs-récepteurs d'informations alimentant un logiciel de bonne gestion des « écosystèmes ».

La traçabilité des animaux a elle aussi commencé au milieu des années 60. Elle devait faciliter la sélection génétique des races, l'insémination artificielle et le contrôle des performances. Elle concernait surtout les troupeaux à la pointe du désastre industriel.

La traçabilité des marchandises alimentaires s'est beaucoup développée depuis une vingtaine d'années, depuis les « crises » sanitaires inévitables du système. La meilleure illustration en est l'explosion de la consommation "bio".

La puce électronique RFID, avec tout l'équipement informatique qui va avec, modernise la transmission de données, la base de la traçabilité. Cette puce est placée à l'oreille des bêtes, elle ne fonctionne donc que jusqu'aux ateliers de découpe où la tête est séparée du corps. Elle est donc opérationnelle essentiellement sur les élevages. Ce n'est pas une erreur ou un manquement de la bureaucratie. La puce RFID n'a jamais été pensée pour améliorer la traçabilité de la viande mais bien pour améliorer la traçabilité du travail des éleveurs. Cette technologie RFID va sans doute faciliter les contrôles administratifs des fermes, peut-être en réduisant les coûts de fonctionnement de la bureaucratie en développant les contrôles automatiques par l'informatique. Elle va sans doute fluidifier le fonctionnement des intégrations industrielles avec le développement des logiciels de gestion des troupeaux et l'interconnexion de multiples bases de données. Bref, rien de bon pour nous.

En 2010, la Confédération Paysanne commence à s'intéresser sérieusement à cette lutte. Une partie des collectifs « anti-vaccination » qui ont rejoint la lutte contre le puçage était en effet proche de ce syndicat. Une polémique assez vive a lieu au sein de ce syndicat : faut-il ou non relier ces luttes ? Les prises de position de plusieurs collectifs autonomes contre la traçabilité et les contrôles ont certainement fait grincer quelques dents au sein de la Confédération Paysanne.

En effet, ce syndicat a toujours entretenu la confusion entre la traçabilité du travail des éleveurs et la traçabilité des marchandises d'une part, et entre la traçabilité des marchandises et la "qualité" de celles-ci d'autre part. Essentiellement pour des raisons de *marketing*. Comment garantir que tout se passe bien "entre la fourche et la fourchette" sans contrôle ? Et quand ceux-ci sont, ou impossibles à effectuer, ou destinés à tout autre chose, il suffit de laisser croire dans l'ambiance sécuritaire actuelle qu'ils sont bien là pour garantir quelque chose (mais quoi ?) au consommateur qui ne demande qu'à croire ce qu'on veut bien lui laisser croire. La traçabilité des produits alimentaires est illusoire. On peut peut-être endormir le consommateur, mais on ne peut pas suivre toute cette masse de marchandises que cette société produit chaque jour. Et si même on pouvait le faire, qu'est ce que ça changerait au fond ?

Voilà ce syndicat bien embêté avec cette lutte contre la puce RFID et la traçabilité. Comment faire ? Derrière la façade de "l'agriculture paysanne", la commission ovine du syndicat ne trouve pas d'autre solution que de mettre en place une bien bancale « stratégie nationale » : elle s'oppose à « l'obligation » du puçage électronique des brebis, mais n'est pas contre la traçabilité (elle demande une « liberté » de moyen) et elle n'est pas contre les contrôles (elle demande un débat

sur leurs modes d'application).

Pour conclure et pour résumer, cette stratégie, quand on affirme que nos "fermes ne sont pas des usines", relève d'une schizophrénie ou d'une manipulation. Tant dans sa forme que dans le fond, elle est radicalement opposée à celle de la lutte qui existait et continue d'exister sans la Confédération Paysanne. La traçabilité, quand il s'agit de remédier au désastre industriel, est illusoire. Quand il s'agit de mieux nous contrôler, de nous déresponsabiliser, et d'appauvrir notre quotidien par des normes et des modélisations, elle devient redoutable. Pourquoi alors la défendre? Un contrôle est toujours une humiliation.

3- Que s'est-il passé le 17 décembre dernier à Vitré ?

Le collectif breton d'éleveurs et de non-éleveurs « Faut pas pousser » qui s'était retrouvé lors de l'occupation de la DDTM et de la DDCCSP à Rennes en septembre a pris l'initiative d'organiser une occupation de l'usine ALLFLEX de Vitré où se fabrique les identifiants électroniques pour les petits ruminants. La date avait été fixée au 8 décembre lors d'une réunion d'organisation de ce même collectif qui s'était tenue tout début novembre. Dès le lendemain, l'action était repoussée au 17 décembre sans concertation, sous l'impulsion de quelques personnes de la Confédération Paysanne. Ce report n'a pas été sans poser de problèmes. Le premier est qu'il est toujours étrange de s'autoriser à prendre une telle initiative sans qu'elle fasse l'objet d'une quelconque discussion avec ceux qui ont pris l'initiative de l'action. Le deuxième problème tient au fait que le fonctionnement du collectif, à la fois très informel et compliqué par un éparpillement géographique, ne permettait pas de garantir que tout le monde soit prévenu de ce changement à temps. Et c'est effectivement ce qui s'est passé. Cela a contribué, pour quelques-uns du collectif breton à la décision de ne pas participer à l'action. Ce problème de circulation de l'information a également eu une autre conséquence fâcheuse. Le collectif du Tarn « Faut pas pucer » avait été sollicité pour organiser une action simultanément à celle prévue le 8 décembre. N'ayant pas été prévenues du changement de date, quelques personnes se sont retrouvées à Albi ce 8 décembre pour un tractage en soutien à l'occupation de l'usine ALLFLEX de Vitré. En s'en tenant-là, le report aurait pu n'être que source de quelques vexations et d'un comique de situation, nous renvoyant à nos faiblesses en matière d'organisation. Nous en sommes tous responsables et il ne sera pas difficile d'y remédier avec un peu de pragmatisme. Le problème vient surtout du fait à la fois que cette action s'est retrouvée prise dans une journée nationale de la Confédération Paysanne « contre l'industrialisation de l'agriculture » et de ce qu'elle en a fait.

Encore une fois, il ne s'agit pas de considérations portées par un ressentiment de s'être fait déposséder de l'action, mais de regarder les faits et leurs conséquences (même s'il est toujours pénible de voir la Conf^o se couvrir de lauriers en omettant de parler des collectifs autonomes qui bataillent depuis des années sur ce sujet¹).

Selon la Confédération Paysanne, cette journée d'action aurait donc été une « victoire » .

¹ Signalons au passage que les slogans « Nos fermes ne sont pas des usines, nos animaux ne sont pas des machines » affichés sur les banderoles de la confédération paysanne sont tirés d'un texte écrit en 2007 par des éleveurs qui n'appartiennent pas à ce syndicat. Ce texte s'intitule « pourquoi nous refusons le puçage électronique des brebis et nous nous débattons dans le monde qui le produit ». De la même façon, « on ne peut pas toujours la boucler ! » est une version affadée de « on ne veut pas la boucler » collectif ariégeois qui a notamment édité une brochure « Nous refusons le fichage des enfants, le puçage des animaux parce que.. ».

4- Qu'est-ce qui a donc été « gagné » le 17 décembre dernier ?

Grâce à sa double activité, dans la rue et dans les couloirs de la cogestion administrative de l'agriculture, la Conf^o aurait obtenu deux « victoires » significatives. Certains journalistes (leur jugement ayant été sans doute perturbé par l'enthousiasme excessif de Laurent Pinatel, le porte parole de la Conf^o nationale), ont même été jusqu'à annoncer la fin du puçage obligatoire. Il fallait sans doute être éleveur pour comprendre qu'il n'en était rien. Les deux « victoires » sont donc :

- a- Le report de deux ans concernant l'obligation d'« électroniser » les bêtes nées avant l'obligation de pucer à la naissance (avant 2010), dans la mesure où elles restent sur la ferme. Ce report de deux ans pour les vieilles brebis n'est même pas un répit, juste une tâche en moins à réaliser dans l'année. Toute bête vendue doit toujours être «électronisée»!
- b- La prise en compte des animaux identifiés avec l'ancien système pour le calcul de deux primes (ICHN et MAE pour les intimes). C'est ce que la Conf^o appelle « la fin des sanctions en cascade », puisque désormais les éleveurs n'ayant pas « électronisé » leur troupeau, mais étant en conformité avec l'ancien système, ne perdront pas ces deux primes quand ils en sont bénéficiaires. Mais les sanctions qui sont aujourd'hui supprimées, si elles ne sont pas dérisoires pour certains, sont loin de représenter la majeure partie des aides supprimées en cas de sanction. Les sanctions sont toujours en cascade : amendes, suppression des primes par tête de bétail (Aide Ovine), des primes à la surface (DPU), interdiction de déplacement des animaux, impossibilité, à venir, de faire abattre nos animaux dès l'instant où les abattoirs seront équipés de lecteurs, etc... En matière de sanctions, aucune « victoire » partielle ne peut être considérée comme telle. L'affirmer c'est se foutre de la gueule des éleveurs en lutte.

Premièrement, le problème de ces deux « victoires », c'est qu'elles ne sont en rien le fait de l'action du 17 décembre et plus largement de la Confédération Paysanne. Il faut lire le communiqué de Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, le jour même, pour le comprendre. Ne remettant pas la main dessus, il faut nous faire confiance quant à la fidélité dans la retranscription du message. Il disait en substance qu'il s'étonnait que la Confédération Paysanne ait organisé une action pour s'approprier médiatiquement des décisions prises il y a plus de 6 mois et indépendamment de son action de lobbying. D'ailleurs, en tant qu'éleveur, l'administration (l'EDE) nous avait informé, avant même le 17 décembre, du report d'une année quant à l'obligation qui nous est faite d'« électroniser » les reproducteurs nés avant 2010.

La vérité apparaît ici crûment. Le report de notre action à Vitré le jour de l'appel national de la Conf^o n'avait qu'un seul objectif : venir étoffer l'habillage médiatique d'une opération publicitaire de ce même syndicat en manque d'adhérents.

L'opposition au puçage est portée par une certaine détermination qui se concrétise pour bon nombre par ne pas apposer les puces RFID aux oreilles des brebis et d'assumer le risque de perdre ses primes et donc son revenu (chose inédite dans le milieu agricole, et pas très courante ailleurs). Cette agitation politique qui dès le départ dépassait le cadre agricole (elle est aussi portée par des gens qui ne sont pas éleveurs), et qui ne cherchait aucune négociation, a dû surprendre les services de quelques préfectures et peut-être du ministère. La Confédération Paysanne a beau planter sans gêne son drapeau au milieu de cette belle lutte et crier victoire, nous

préférons quant à nous rester modestes et lucides et « rendre à César ce qui est à César ». Les fameuses “victoires” contre l’industrialisation de l’élevage sont certainement attribuables par ricochets au lobbying implacable de la FNSEA². Cette mafia a toujours su instrumentaliser avec les discours populistes de la Coordination Rurale le réel malaise des agriculteurs face à l’enfermement bureaucratique, tout en faisant entièrement partie de cette bureaucratie. Depuis plusieurs mois, elle se mobilise contre les sanctions sur les primes et notamment contre la directive “nitrates”. Des rapports d’experts ont alarmé le ministère: l’élevage en France est très fragile, il ne faut pas trop tirer sur la corde... L’administration a dû lâcher un peu, notre lutte en a bénéficié un peu. Tant mieux, mais pas de quoi se pavaner.

Deuxièmement, cet aménagement des sanctions reste conditionné à la bonne application par les éleveurs de l’ensemble des dispositifs de traçabilité ; la Confédération Paysanne, en s’en réjouissant, continue à affirmer son adhésion à ce principe de traçabilité en désaccord avec une partie des éleveurs en lutte dont certains sont déjà sanctionnés. Est-ce qu’on s’achemine vers une séparation des opposants: les défendables et les indéfendables?

Troisièmement, depuis le 17 décembre dernier il nous est revenu plusieurs fois aux oreilles par des amis que nous avons gagné, qu’il n’y avait plus d’obligation de pucer. Il faut espérer que cet effet d’annonce irresponsable n’aura pas trop de conséquences sur la mobilisation que les collectifs ont su construire autour de cette lutte. D’autant que des éleveurs sont déjà sanctionnés et que des actions de solidarité sont en cours.

La lutte contre le puçage électronique des animaux et la traçabilité sous toutes ses formes cherche modestement, à son échelle, à réagir vis à vis de la dépossession et l’assistanat qui caractérisent nos conditions de vie et de travail au sein d’une société industrielle et capitaliste. Nous ne parlons pas que de l’assistanat économique (vis à vis des primes), mais de l’assistanat dans tous les domaines de la vie qui se manifeste souvent par cette absence de goût pour prendre collectivement ses propres affaires en main. A ce propos, les agissements de la Confédération Paysanne aussi grossiers soient-ils, n’auraient pas autant d’importance si les collectifs agissaient avec plus de rigueur et de conséquence. Les perspectives de cette lutte ne se dessineront jamais dans les couloirs d’un ministère. C’est à nous même de les trouver. Se démarquer de ce genre de stratégie n’a pas pour objectif de paraître plus malins que d’autres mais illustre la volonté d’aller collectivement au bout du problème tant dans la forme que dans le fond.

Janvier 2015, Des Bergers contre la puce électronique et la traçabilité.

Bergerscontrelapuce@laposte.net

² Rappelons que le premier report d’“électronisation” des bêtes nées avant 2010, annoncé au congrès de la Confédération Paysanne en Mai 2013, était aussi une revendication de la FNO et de la FNEC, antennes de la puissante FNSEA...